

La commission communale pour l'accessibilité

Permettre une accessibilité généralisée des lieux et bâtiments publics et privés et améliorer les déplacements des personnes à mobilité réduite sont au cœur des préoccupations de la Ville et du Conseil handi-citoyens.

L'instance est associée au plan de mise en accessibilité des équipements municipaux voté le 23 septembre 2015 par le conseil municipal. Pour aller encore plus loin et impliquer tous les acteurs locaux, une commission communale d'accessibilité vient d'être constituée. Composée d'une quarantaine de membres sur la base du volontariat (des représentants des personnes handicapées et des personnes âgées et les acteurs économiques et sociaux), elle a quatre missions principales :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Plus sur la CCA sur www.ecologique-solidaire.gouv.fr

[Carte des ERP déclarés accessibles dans l'Ad'AP*](#)

* Ad'AP : Agenda d'accessibilité programmé

12/09/2018

Mots-clés: [handi-citoyens](#),[accessibilité](#),[handicap](#),[transports](#),[Espaces publics](#),[lieux publics](#),[bâtiments publics](#),[commission locale pour l'accessibilité](#)

URL source: <https://www.saintsebastien.fr/fr/democratie-participative/la-commission-communale-pour-laccessibilite>